

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

Convocation le 16 juin 2023

Sous la présidence de Michel LORENTZ, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Nombre total de propriétaires invités : 472

Nombre total de voix (propriétaires de 2 ha et plus) : 292

Quorum : 146

Nombre de voix membres présents ou représentés : 221

Présents :

Association foncière représentée par son Président, Michel LORENTZ (14 voix) ; BASCH Philippe (3 voix), BASCH Roland (0 voix) ; BIGOT Jean-Pierre (7 voix) ; BOEHM Roger (2 voix) ; Commune de Roeschwoog représentée par Michel LORENTZ, Maire (114 voix) ; COUSANDIER Christophe (29 voix) ; COUSANDIER Gérard (26 voix) ; DENYS Marc (1 voix) ; FOLMER Ritchie (9 voix) ; GEYER (LOGEL) Marie Antoinette (1 voix) ; HUCK Joseph (1 voix) ; NAGEL Jean-Louis (0 voix) ; SCHMITT Charles (1 voix) ; SCHNEIDER Christiane (0 voix) ; SCHNEIDER Christophe (1 voix) ; SCHNEIDER Richard (0 voix) ; STRUB Louis (12 voix) ; WILHELM Anne (FOLMER Marie-France) (0 voix) ; BRENNER Guillaume ; Pierre HARNIST

Excusé : le représentant de la DDT

OBJET : DELIBERATION 2023/07/08 – 03 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Roger BOEHM, secrétaire de séance.

A Roeschwoog, le 25 novembre 2024

Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Michel LORENTZ

SOUS-PREFECTURE

- 5 DEC. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU

--oOo--

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

Convocation le 16 juin 2023

Sous la présidence de Michel LORENTZ, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Nombre total de propriétaires invités : 472

Nombre total de voix (propriétaires de 2 ha et plus) : 292

Quorum : 146

Nombre de voix membres présents ou représentés : 221

Présents :

Association foncière représentée par son Président, Michel LORENTZ (14 voix) ; BASCH Philippe (3 voix). BASCH Roland (0 voix) ; BIGOT Jean-Pierre (7 voix) ; BOEHM Roger (2 voix) ; Commune de Roeschwoog représentée par Michel LORENTZ, Maire (114 voix) ; COUSANDIER Christophe (29 voix) ; COUSANDIER Gérard (26 voix) ; DENYS Marc (1 voix) ; FOLMER Ritchie (9 voix) ; GEYER (LOGEL) Marie Antoinette (1 voix) ; HUCK Joseph (1 voix) ; NAGEL Jean-Louis (0 voix) ; SCHMITT Charles (1 voix) ; SCHNEIDER Christiane (0 voix) ; SCHNEIDER Christophe (1 voix) ; SCHNEIDER Richard (0 voix) ; STRUB Louis (12 voix) ; WILHELM Anne (FOLMER Marie-France) (0 voix) ; BRENNER Guillaume ; Pierre HARNIST

Excusé : le représentant de la DDT

OBJET : DELIBERATION 2023/07/08 – 04 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 NOVEMBRE 2016

Le Président soumet pour approbation le procès-verbal de l'assemblée générale de l'association du 5 novembre 2016 qui a été transmis aux propriétaires avec la convocation à l'Assemblée générale.

L'assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 5 novembre 2016.

A Roeschwoog, le 25 novembre 2024

**Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog**

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Michel LORENTZ

SOUS-PREFECTURE

- 5 DEC. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

- 5 DEC. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le 16 juin 2023

Sous la présidence de Michel LORENTZ, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Nombre total de propriétaires invités : 472

Nombre total de voix (propriétaires de 2 ha et plus) : 292

Quorum : 146

Nombre de voix membres présents ou représentés : 221

Présents :

Association foncière représentée par son Président, Michel LORENTZ (14 voix) ; BASCH Philippe (3 voix). BASCH Roland (0 voix) ; BIGOT Jean-Pierre (7 voix) ; BOEHM Roger (2 voix) ; Commune de Roeschwoog représentée par Michel LORENTZ, Maire (114 voix) ; COUSANDIER Christophe (29 voix) ; COUSANDIER Gérard (26 voix) ; DENYS Marc (1 voix) ; FOLMER Ritchie (9 voix) ; GEYER (LOGEL) Marie Antoinette (1 voix) ; HUCK Joseph (1 voix) ; NAGEL Jean-Louis (0 voix) ; SCHMITT Charles (1 voix) ; SCHNEIDER Christiane (0 voix) ; SCHNEIDER Christophe (1 voix) ; SCHNEIDER Richard (0 voix) ; STRUB Louis (12 voix) ; WILHELM Anne (FOLMER Marie-France) (0 voix) ;

BRENNER Guillaume ; Pierre HARNIST

Excusé : le représentant de la DDT

OBJET : DELIBERATION 2023/07/08 – 05– APPROBATION DU RAPPORT DU PRESIDENT

FAITS MARQUANTS ET DECISIONS DU BUREAU 2017 à JUIN 2023

1. Renouvellement des membres du bureau et installation le 7 décembre 2020

Membres de droit : Michel LORENTZ, Maire et un représentant de l'Etat (délégué du Directeur départemental des Territoires)

Représentants nommés par la Chambre d'agriculture :

Titulaires : Jean-Pierre BIGOT, Christophe COUSANDIER, et Louis STRUB

Suppléants : Philippe BASCH, Pascal MARY

Représentants de la Commune :

Titulaires : Roger BOEHM, Ritchie FOLMER, Pierre HARNIST

Suppléant : Guillaume BRENNER, Stéphane HUCK

M. Michel LORENTZ a été élu Président.

M. Christophe COUSANDIER a été élu Vice-Président

M. Ritchie FOLMER a été désigné secrétaire.

2. Réunions du Bureau

Il est indiqué que le Bureau s'est réuni durant cette période une à quatre fois dans l'année selon les besoins.

2017 : 2 février et 13 décembre

2018 : 23 janvier, 12 avril, 21 juin, 29 octobre

2019 : 14 janvier, 16 septembre, 13 novembre

2020 : 6 janvier, 12 juin, 7 décembre

2021 : 18 janvier

2022 : 31 janvier, 21 novembre

2023 : 23 janvier, 24 mai

3. Travaux réalisés

Le Président informe les membres de l'assemblée des travaux réalisés :

Travaux d'élagage :

Printemps 2017 : travaux d'élagage et de broyage réalisés par l'ONF le long de plusieurs chemins (chemins le long de la forêt du Staedly, le long du chemin de fer, le long de la Gaenseweid, le long de la Roselière).

Coût des travaux : 6 900,00 € TTC

Printemps 2020 : travaux d'élagage et de broyage réalisés par l'Entreprise de Travaux Ruraux SCHMITT.

Coût des travaux : 1 320,00 € TTC

Printemps 2022 : travaux de débroussaillage le long de la Roselière WOOG.

Coût : 511,20 € TTC

Printemps 2023 : travaux d'élagage et de broyage chemin le long de la forêt du Staedly, le long du chemin de la digue, chemin vers Auenheim.

Coût des travaux : 1 386,00 € TTC

Travaux d'élagage réalisés en association avec l'Association foncière (AF) de Fort-Louis et la Commune de Roeschwoog

Novembre 2019 : travaux d'élagage le long de la digue à l'initiative du Vice-Président M. Jean-Pierre BIGOT.

Travaux effectués par les membres du Bureau de l'AF de Roeschwoog et de l'AF de Fort Louis et deux agents communaux de Roeschwoog mis à disposition avec un engin Merlo.

Travaux de mise en enrobés

Été 2018 : travaux de mise en enrobés de chemins d'exploitation sur 100 mètres en entrée de chemin (chemins du Kleinkirchgut, du Trie et vers le GAEC COUSANDIER).

Coût des travaux : 18 774,00 € TTC

Travaux de réfection de chemin d'exploitation

2019 : Décapage, pose de gravier, décompactage et nivellement de chemins d'exploitation.

Coût des travaux : 3 001,00 € TTC

2022 : Pose de gravier et ajout de recyclé.

Coût des travaux : 2 339,52 € TTC

Passage d'une niveleuse et acquisition d'une nouvelle lame en 2021

Printemps 2019 : travaux de décapage, décompactage et nivellement chemin du Kleinkirchgut.

Coût total : près de 3 000,00 € TTC

2020 : nivellement par un membre du Bureau les chemins de la Bilz et du Hofwaj.

2021 : acquisition d'une niveleuse de marque PERREIN.

Coût : 16 320,00 € TTC

2021-2022-2023 : nivellement de plusieurs chemins selon leur état par des membres du Bureau.

Récapitulatifs du coût des travaux d'entretien des chemins d'exploitation de 2017 à 2023 et acquisition d'une niveleuse

Année	Type de travaux réalisés / acquisition matériel	Coût TTC
2017	Débroussaillage/ élagage	6 900.00 €
2018	Pose d'enrobé à l'entrée de trois chemins d'exploitation	18 774.00 €
2019	Décapage, pose de gravier, décompactage et nivellement de chemin d'exploitation	3 001.20 €
2020	Débroussaillage/ élagage	1 320.00 €
2021	Fourniture et pose de recyclé béton pour réfection de chemin d'exploitation	2 109.24 €
	Acquisition niveleuse	16 320.00 €
2022	Débroussaillage/ élagage	
	Fourniture de recyclé et chargement de gravier pour réfection de chemin d'exploitation	2 850.72 €
2023	Débroussaillage/ élagage	1 386.00 €

4. Aide financière pour l'acquisition de pièges à corvidés

2018 : versement d'une aide d'un montant de 200,00 € au locataire du lot de chasse n°3.

2021 : décision de versement d'une aide d'un montant de 200,00 € au locataire du lot de chasse n°2 (non versée au jour de l'assemblée générale – en attente des justificatifs du locataire).

5. Location de chemins de l'Association à des exploitants agricoles pour faciliter l'exploitation des champs

Novembre 2019 : signature de contrats de bail précaire pour la location de chemins avec plusieurs exploitants.

6. Chemin le long de la Roselière – Périmètre APPB (arrêté préfectoral de protection du biotope)

Une interdiction de fauche entre le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre a été fixée durant la période de reproduction du pélobate brun (crapaud).

2019 : Dans le cadre du Comité de pilotage du périmètre APPB, il a été décidé d'une fauche unique du chemin le long de la Roselière entre le 2 septembre et le 28 février.

7. Travaux de recensement des puits et canalisations d'irrigation enterrées – réalisation d'une cartographie

2019 : report sur un plan des puits et canalisations d'irrigation avec mise à jour au fur et à mesure de nouvelles installations.

8. Autorisation d'enfouissement d'une ligne électrique dans le chemin allant de la rue de la Forêt au château d'eau (extension de réseau)

Le Bureau de l'Association foncière a donné son accord à la Commune de Roeschwoog d'enfouissement d'une ligne électrique dans le chemin allant de la rue de la Forêt au château d'eau (extension de réseau) section 7 parcelles n°733 et n°370.

Les travaux de reprise et remodelage du chemin ont été effectués et pris en charge par la Commune de Roeschwoog.

9. Affaires foncières

Décision de cession à l'euro symbolique de parcelles situées en zone urbaine à la Commune de Roeschwoog

Dans le cadre de régularisations foncières, le Bureau a approuvé le principe de cession à la Commune de Roeschwoog de plusieurs parcelles ou parties de parcelle (à arpenter) :

Rue du Château d'eau section 7 parcelle n°370 en partie (entrée du chemin)

Rue Neuve section 2 parcelle 365 (voirie) et une partie des parcelles 647 – 492, 364, 490, 363

Rue des Prés section 2 parcelle 366 (voirie)

Rue de l'Etang section 1 parcelle 148 (voirie)

Rue des Fleckenstein section 7 parcelle 562 – 0,04 ares

Rue de l'Ancre section 7 n°380 – 2,40 ares

Décision de cession à l'euro symbolique de parcelles à la Collectivité européenne d'Alsace (CEA)

Dans le cadre de régularisations foncières, le Bureau a approuvé le principe de cession à la CEA de la parcelle sise section 7 parcelle 481/351 intégrée à la voirie du Rond-point de l'entrée Sud.

10. Affaires financières

Présentation des Comptes administratifs de l'Association foncière faisant état des résultats des différents exercices

ASSOCIATION FONCIERE DE ROESCHWOOG COMPTES ADMINISTRATIFS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Budget Primitif 2023
Dépenses de fonctionnement	7 134.30 €	20 068.32 €	3 385.07 €	1 576.62 €	18 663.53 €	3 141.50 €	41 190.00 €
Fournitures d'entretien		26.88 €	3 001.20 €				2 000.00 €
Équipement (achat niveleuse)					16 320.00 €		3 000.00 €
Entretien et réparation voirie (chemins)	6 900.00 €	18 774.00 €		1 320.00 €	2 109.24 €	2 850.72 €	29 040.00 €
Réceptions			171.90 €				2 000.00 €
Assurance						71.39 €	100.00 €
Remboursement de frais (AG)		833.14 €					2 000.00 €
Charges de personnel et autres charges	234.30 €	234.30 €	211.97 €	256.62 €	234.29 €	219.39 €	350.00 €
Subvention (piège corvidés)		200.00 €					200.00 €
Recettes de fonctionnement	7 077.69 €	7 074.75 €	6 366.80 €	6 872.36 €	6 911.00 €	6 992.09 €	7 224.00 €
Droits de chasses	6 981.00 €	6 981.00 €	6 268.65 €	6 645.44 €	6 681.60 €	6 754.55 €	6 994.00 €
Autres redevances (baux - redevances sy	96.69 €	93.75 €	98.15 €	226.92 €	229.40 €	237.54 €	230.00 €
Excédent de fonctionnement de clôture	46 556.44 €	33 562.87 €	36 544.63 €	41 862.70 €	30 110.17 €	33 960.76 €	
Excédent d'investissement de clôture	2 445.19 €	2 445.19 €	2 445.19 €	2 445.19 €	2 445.19 €	2 445.19 €	

11. Renouvellement des baux de chasse au 1^{er} février 2024 pour 9 ans

Jusqu'en 2013, tous les deux ans, l'Association foncière effectuait un appel à cotisation auprès des propriétaires fonciers qui ont vocation à utiliser les chemins d'exploitation.

En 2014, lors du renouvellement des baux de chasse (bail 01/02/2015 au 01/02/2024), les propriétaires qui bénéficient du reversement du produit de la chasse, ont accepté de l'abandonner à la Commune de Roeschwoog qui s'est engagée à le reverser intégralement à l'Association foncière. Celle-ci en contrepartie ne demande plus de cotisations à ses membres.

En effet :

- le périmètre des propriétaires de l'Association foncière est à peu de choses près, identique à celui de la chasse et concerne pratiquement les mêmes propriétaires ;
- les propriétaires de l'Association foncière étaient sollicités pour le paiement tous les deux ans d'une cotisation pour l'entretien des chemins d'exploitation (environ 7 300 € tous les deux ans jusqu'en 2013). Ceci nécessitait l'établissement d'un rôle, des frais administratifs à hauteur environ de 8,75 % et un important travail de secrétariat ;

- la répartition annuelle du produit de la chasse (environ 6 800,00 € annuels pour la période 2015-2024) aux propriétaires du périmètre chassable avait en 2014 un coût d'environ 5,20 % en frais administratifs et nécessitait également un travail administratif conséquent ;
- l'Association foncière limitait jusqu'ici ses dépenses d'entretien des chemins d'exploitations grâce au gravier récupéré auprès de la Commune et un épandage réalisé bénévolement par les agriculteurs, membres du Bureau. Le gisement en gravier arrive à épuisement laissant envisager une nécessaire hausse des cotisations ;
- le versement d'une participation à la Caisse d'assurance accidents agricole du Bas-Rhin (CAAA) , issue des loyers des locations de la chasse, est également possible. Cependant, le montant des loyers versés par les locataires de la chasse communale ne couvre de loin pas ces cotisations qui sont de l'ordre de 14 625,00 € (exercice 2023). Des frais de recouvrement de la cotisation résiduelle à la CAAA via les impôts fonciers seraient également imputés en sus aux propriétaires contribuables.

Il est proposé de renouveler cette opération qui implique que les propriétaires des terrains abandonnent à la Commune le produit de la chasse pour le reverser intégralement à l'Association foncière.

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période du 1^{er} février 2024 au 1^{er} février 2033, une consultation lancée par la Commune adressée aux propriétaires dont les terrains sont situés dans le périmètre chassable est en cours. Elle permet aux propriétaires de choisir s'ils souhaitent abandonner leur produit de la chasse à la Commune (pour un reversement à l'Association foncière) ou conserver leur part de loyer de la chasse, dans quel cas l'Association foncière serait dans l'obligation de mettre en recouvrement des cotisations.

Le Président et les membres du Bureau demandent aux propriétaires concernés de répondre à cette consultation.

Le Président présente ensuite les résultats de la consultation de la Commune au 7 juillet.

Votants surface = 5418756 (m2) / 7995503 (m2), soit 67.77%	Votants : 177/442 : 40.05 %		L'abandon du produit de la location de la chasse communale à la commune.: 173	La répartition de ce produit entre les propriétaires fonciers (et je devrai à nouveau payer une cotisation à l' Association foncière).: 4
67.77%	40.05%	Pour être valide, le vote doit porter sur 66% des surfaces et 66% du nombre de propriétaires	97.74%	2.26%

Il est indiqué à titre informatif que le montant total des loyers de la chasse reversés par la Commune à l'Association foncière s'élève à près de 54 163,00 € pour la période 2015 – 2022.

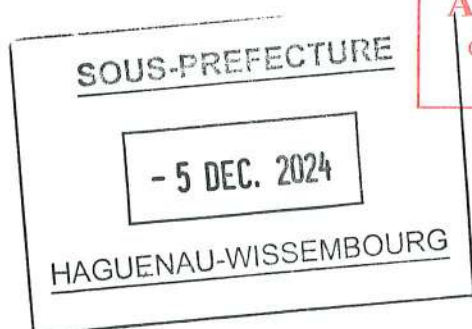
A titre comparatif, les dernières cotisations levées par l'Association foncière en 2013 (pour les années 2012 et 2013) ont permis une recette de 7 734 €, hors frais administratifs.

lot	Loyers 2015 Indice 2014 =108,30	Loyers 2016 Indice 2015 = 110,05	Loyer 2017 Indice 2016 = 109,59	Loyer 2018 Indice 2017 = 106,28	Loyer 2019 Indice 2018 = 103,05	Loyer 2020 Indice 2019=104,76	Loyer 2021 Indice 2020=105,33	Loyer 2022 Indice 2021=106,48
1	2 000,00 €	2 032,32	2 023,82	1 962,70	1 903,05	1 934,63 €	1 945,15 €	1 966,39 €
2	2 600,00 €	2 642,01	2 630,97	2 551,51	2 473,96	2 515,01 €	2 528,70 €	2 556,31 €
3	2 270,00 €	2 306,68	2 297,04	2 227,66	2 159,96	2 195,80 €	2 207,75 €	2 231,85 €
TOTAL	6 870,00 €	6 981,01	6 951,83	6 741,86	6 536,97	6 645,44 €	6 681,60 €	6 754,55 €

L'assemblée, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport du Président sur l'activité et la situation financière de l'association foncière.

A Roeschwoog, le 25 novembre 2024



Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE POUR LA MODIFICATION DES STATUTS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

Convocation le 16 juin 2023

Sous la présidence de Michel LORENTZ, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog

Nombre total de propriétaires invités : 472

Nombre total de voix (propriétaires de 2 ha et plus) : 292

Quorum : 146

Nombre de voix membres présents ou représentés : 221

Présents :

Association foncière représentée par son Président, Michel LORENTZ (14 voix) ; BASCH Philippe (3 voix). BASCH Roland (0 voix) ; BIGOT Jean-Pierre (7 voix) ; BOEHM Roger (2 voix) ; Commune de Roeschwoog représentée par Michel LORENTZ, Maire (114 voix) ; COUSANDIER Christophe (29 voix) ; COUSANDIER Gérard (26 voix) ; DENYS Marc (1 voix) ; FOLMER Ritchie (9 voix) ; GEYER (LOGEL) Marie Antoinette (1 voix) ; HUCK Joseph (1 voix) ; NAGEL Jean-Louis (0 voix) ; SCHMITT Charles (1 voix) ; SCHNEIDER Christiane (0 voix) ; SCHNEIDER Christophe (1 voix) ; SCHNEIDER Richard (0 voix) ; STRUB Louis (12 voix) ; WILHELM Anne (FOLMER Marie-France) (0 voix) ;

BRENNER Guillaume ; Pierre HARNIST

Excusé : le représentant de la DDT

OBJET : DELIBERATION 2023/07/08 – 01 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE M. Roger BOEHM, secrétaire de séance.

A Roeschwoog, le 25 novembre 2024

Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,

Roger BOEHM

SOUS-PREFECTURE

- 5 DEC. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU

--oOo--

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE POUR LA MODIFICATION DES STATUTS**

SEANCE DU 8 JUILLET 2023

Convocation le 16 juin 2023

Sous la présidence de Michel LORENTZ, Président de l'Association Foncière de Remembrement de Roeschwoog
Nombre total de propriétaires invités : 472

Nombre total de voix (propriétaires de 2 ha et plus) : 292

Quorum : 146

Nombre de voix membres présents ou représentés : 221

Présents :

Association foncière représentée par son Président, Michel LORENTZ (14 voix) ; BASCH Philippe (3 voix). BASCH Roland (0 voix) ; BIGOT Jean-Pierre (7 voix) ; BOEHM Roger (2 voix) ; Commune de Roeschwoog représentée par Michel LORENTZ, Maire (114 voix) ; COUSANDIER Christophe (29 voix) ; COUSANDIER Gérard (26 voix) ; DENYS Marc (1 voix) ; FOLMER Ritchie (9 voix) ; GEYER (LOGEL) Marie Antoinette (1 voix) ; HUCK Joseph (1 voix) ; NAGEL Jean-Louis (0 voix) ; SCHMITT Charles (1 voix) ; SCHNEIDER Christiane (0 voix) ; SCHNEIDER Christophe (1 voix) ; SCHNEIDER Richard (0 voix) ; STRUB Louis (12 voix) ; WILHELM Anne (FOLMER Marie-France) (0 voix) ; BRENNER Guillaume ; Pierre HARNIST

Excusé : le représentant de la DDT

OBJET : DELIBERATION 2023/07/08 – 02 – MODIFICATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Le Président rappelle et explicite les propositions de modification des statuts de l'association foncière, transmises avec l'invitation du 16 juin 2023 à la réunion :

Article 6 - les pouvoirs et regroupements de propriétaires doivent être communiqués à l'association foncière au minimum 4 jours avant l'assemblée des propriétaires

L'objectif de cette modification est de permettre une meilleure gestion des pouvoirs et regroupements de propriétaires, qui ne sont pas gérables lors de la réunion de l'assemblée générale.

Article 7.3 - périodicité des cessions ordinaires – tous les 4 ans

En raison des frais d'assemblée et en vertu du décret n°2017-933 du 10 mai 2017, il est proposé de réunir l'assemblée générale des propriétaires tous les 4 ans et non tous les 2 ans comme le prévoient les statuts actuels. Le Bureau de l'Association foncière s'est prononcé le 13 décembre 2017 sur la périodicité de réunion de l'assemblée générale tous les 4 ans.

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ces modifications :

L'article 6 est modifié comme suit « les pouvoirs et regroupements de propriétaires doivent être communiqués à l'association foncière au minimum 4 jours avant l'assemblée des propriétaires »

L'article 7.3 est modifié comme suit :

« L'assemblée des propriétaires se réunit en session ordinaire tous les quatre ans »

Les statuts seront modifiés en conséquence.

SOUS-PREFECTURE

- 5 DEC. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Association Foncière
de Remembrement
de Roeschwoog

A Roeschwoog, le 25 novembre 2024

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM